



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 17 JANVIER 2020

PV N° 418

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE
DU 17 JANVIER 2020

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, Mme Carine BERNAULT, 1^{ère} Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
DAVID Marie	B	INSPE
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
POUPLIN Mélaine	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
RICHARD René	BIATSS	IUT Saint Nazaire
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 12 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 5 MEMBRES

CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
COUPRIE Amaury	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
PAVAGEAU Audrey	Etu. T	UFR Lettres et Langage

ARRIVES EN COURS : 1 MEMBRE

OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
------------	------------	-------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	18	12	5	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
GUELLERIN Christian	Directeur de l'Ecole de Design Nantes
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Réforme
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint des Services - Performance et Investissements
WENDLING Gwendolina	Directrice des Etudes et de la Vie universitaire



UNIVERSITÉ DE NANTES

Ordre du jour du conseil d'administration du 17 janvier 2020

- 1. Approbation des capacités d'accueil en Licence et en Parcours d'accès spécifique santé (après avis de la CFVU)**

Point 1 - Approbation des capacités d'accueil en Licence et en Parcours d'accès spécifique santé

LE PRESIDENT : Il y a qu'un point à l'ordre du jour. Ce point fait suite à une prise de position du conseil d'administration du 20 décembre 2019 concernant la réforme des études en santé. Cette réforme semble bien comprise, elle répond à un certain nombre de questions à travers la France, elle diversifie les origines des étudiants qui correspondent à différents métiers en sortie.

Sur le fond, au plan national, nous ne sentons pas d'opposition franche et massive de cette réforme, bien au contraire. Sur la méthode à conduire, il y a un certain nombre de difficultés qui sont liées au fait que les moyens pour pouvoir la conduire, ne sont pas au rendez-vous alors qu'il s'agit d'une réforme systémique. Il y a le calendrier qui fait que nous devons opérer très rapidement en prenant conscience des expérimentations qui ont été faites sur un certain nombre de sites en France. Ces expérimentations n'ont pas donné lieu à un partage de la pertinence des mesures qui ont été prises à Angers, Brest, Marseille, Paris ou ailleurs.

Cette réforme se fait très rapidement et ne concerne pas que les études de santé mais intéressent aussi les autres licences « accès santé » (LAS), les composantes qui ont accepté, souhaité, offrir à leurs étudiants une formation qui permet cette ouverture vers les études de santé.

Une capacité d'accueil en baisse a été votée au mois de décembre avec l'idée qu'un certain nombre de moyens allaient pouvoir être négociés, cela a été le cas dans certains sites en France. Certains sites ont décidé de basculer totalement sur les LAS, des formations portées par des composantes non de santé. D'autres sites, comme à Nantes, ont conservé la 1^{ère} année de santé (PAS) avec des LAS. D'autres sites en France n'ont pas de composante médecine encore moins d'odontologie et ont accepté qu'un certain nombre d'étudiants, pour 30, 40 étudiants de faire des ponts entre universités, c'est le cas de Paris 8 par exemple.

Aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment de moyens pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions. Le fonds de la réforme est important mais le plus important est la réussite des étudiants. Il ne s'agit pas de leur donner quelques ECTS qui leurs permettraient de s'inscrire et qu'ils échouent en 2^{ème} année. Il ne faut pas qu'il y ait une voie privilégiée par rapport à une autre. Il faut que les deux parcours puissent conduire à des professionnels de santé que la nation confie en termes de formations. Il a été décidé ici d'augmenter le volume d'ECTS dans les LAS, non portées par les composantes santé, de manière à permettre aux étudiants de poursuivre avec succès en 2^{ème} année. Ce sont des caractéristiques nantaises avec une composante santé au flux d'étudiants très important. Aujourd'hui, il n'y a pas les moyens suffisants pour prendre tous les étudiants. Il y a des jeux d'écritures entre les capacités d'accueil et les étudiants inscrits mais cela étant, le vote du mois de décembre est conservé avec une baisse des capacités d'accueil dans ces conditions. Le conseil d'administration est réuni ce matin pour un message politique fort, pour dire à l'Etat que l'université s'engage pour les étudiants, pour qu'ils aient de bonnes conditions de réussite.

M. AVERTY : Je souhaite, une fois de plus, saluer le travail de l'ensemble des composantes qui ont vraiment été actives sur ce dossier. Les textes règlementaires demandent de mettre dans les LAS des mineures santé dans le PAS des mineures option à hauteur de 10 ECTS. L'ensemble de la communauté est d'accord pour dire que cela ne suffirait pas pour permettre aux étudiants qui passeraient de PAS vers la L2 de LAS vers les études de santé de réussir. C'est bien de vouloir diversifier les profils mais si au final, on s'aperçoit deux ans après que tout le monde est en échec parce qu'on a pas mis les bonnes conditions, cela ne sert à rien. Le choix qui a été fait c'est de mettre 18 ECTS. Les codes couleurs étant là pour montrer les écarts qu'il va y avoir à la fois par rapport à une licence normale qui, globalement met 25 ECTS environ sur les enseignements disciplinaires. Il s'agit du cadrage qui a été collectivement accepté au niveau de l'établissement lors des rencontres.

Il y a eu un travail collaboratif avec les composantes sur le nombre de places qu'elles pouvaient mettre à disposition pour cette réforme. C'est une réforme extrêmement impactante au niveau de l'établissement puisqu'elle bouleverse complètement la nouvelle année dans beaucoup de disciplines. C'est un élément fort et qui va vraiment occuper les équipes sur les mois à venir. Il va y avoir un gros travail d'encastres pour mettre en place cette réforme.

Il s'agit d'une baisse des capacités d'accueil à 221 places en moins par rapport à la capacité d'accueil des PACES de l'an dernier. Si on compare le nombre de primo entrants que l'on pouvait accueillir l'an dernier via la PACES, c'était 1210. Avec le nombre d'étudiants que l'on pourra accueillir cette année pour préparer l'entrée des études de santé, d'aujourd'hui c'est 989 réparti entre PAS et le LAS.

Il y a eu un travail de demande de moyen pour pouvoir mettre en œuvre cette réforme. L'établissement a été entendu ce qui a permis le 20 décembre de proposer un vote en CA mais pas à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre. Les discussions ont continué mais l'établissement n'a pas été entendu et on n'a pas réussi à aller plus loin d'où la décision de ne pas modifier pour le moment ces capacités d'accueil. Les capacités d'accueil doivent être saisies aujourd'hui dernier délai dans Parcoursup pour être affichées aux futurs candidats. Il était important qu'on puisse aujourd'hui se réunir.

Il y a 353 places proposées en LAS, c'est ce que l'on attendait au départ. La liste des mentions de licences avec option santé (LAS) est la suivante :

- Mathématiques (MIP -36)
- Physique (MIP – 18)
- Chimie (PCGSi – 36)
- Sciences de l'ingénieur (PCGSi – 18)
- Sciences de la vie (BGC – 36)
- Sciences de la vie et de la terre (BGC – 36)
- Eco gestion (18)
- STAPS (120)
- Psychologie (36)
- Droit (LRY) (35)

La liste des options disciplinaires dans PASS est la suivante :

- Mathématiques (36)
- Informatique (36)
- Physique (36)
- Chimie (36)
- Sciences de l'ingénieur (36)
- Sciences de la vie (72)
- Sciences de la vie et de la terre (36)
- Eco gestion (80)
- STAPS (80)
- Psychologie (80)
- Sciences Humaines et Sociales (Histoire, Sociologie) (108)

Au niveau du PAS, ce sont des options disciplinaires qui permettront à un étudiant de ne plus avoir de redoublement comme avec la PACES. L'objectif est d'en faire une année normale qui permette de valider 60 ECTS. S'ils sont validés dans les conditions qui seront mises en place par les instances dans les mois à venir, cela

permettra de passer de PAS à une autre L2 de mathématiques, par exemple. L'objectif est que l'étudiant qui arrive ensuite en L2 de mathématiques soit sur un continuum et puisse continuer en L3 sans difficultés. Il aura une seconde chance lorsqu'il sera en L2 mathématique de réintégrer les études de santé au même titre qu'aujourd'hui tout étudiant qui entre en PACES, doit avoir deux chances.

On retrouve les sept mentions de sciences. Il y a une mention de sciences humaines et sociales que j'aurais voulu plus large mais qui est restée dans les discussions avec histoire et sociologie. Ce sont les deux composantes qui ont répondu positivement à cette demande. Il y a un réel effort en STAPS avec 80 places. Quand on sait la pression qu'il y a sur les STAPS, l'effort de l'établissement est loin d'être négligeable sachant qu'on a ajouté de l'autre côté 20 places. Potentiellement, on peut avoir un nombre d'étudiants très important qui arrive au niveau des L2. Ce sera un sujet pour le conseil d'administration de savoir comment gérer ces transitions.

Pour sciences de l'ingénieur, c'est la faculté de sciences. L'obligation est qu'un étudiant qui valide sa 1^{ère} année de PAS, qui aura ses 60 ECTS, à un accès de droit à la formation de L2. Pour STAPS, il y avait des demandes des IUT, de Polytech intéressées mais ils ne peuvent pas garantir à un étudiant parce qu'il a 60 ECTS qu'il rentrerait en 2^{ème} année parce que cela signifierait qu'on fait fi de la sélection effectuée pour les autres. Cela n'empêchera pas un étudiant qui fait sciences de l'ingénieur de pouvoir candidater pour entrer dans le PeiP en 2^{ème} année, comme c'est le cas aujourd'hui avec les PACES.

On est à 221 places en moins que l'an dernier. La difficulté que l'on a et qui est partagée à l'échelle nationale c'est que l'on ne sait pas quel va être le comportement des candidats vis-à-vis de cette réforme et comment ils vont se positionner. J'entends beaucoup de personnes qui disent qu'il va y avoir de l'afflux de candidats parce qu'il n'y a plus de sélection pour entrer dans les études de santé. Il n'y a plus de *numerus clausus* mais il y a toujours une capacité d'accueil pour passer à l'étape suivante et donc de toute façon ce sera toujours aussi difficile d'y rentrer. Simplement, les profils vont pouvoir changer grâce à cette réforme. On va essayer de faire en sorte qu'on ne soit plus sur une politique de concours. Actuellement, la PACES c'est « ça passe ou ça casse », on est pris ou non. Certaines peuvent dans certaines conditions continuer. L'idée c'est que si l'étudiant valide une année à 60 ECTS, l'étudiant a validé son année, il y a un processus sélectif pour entrer dans les études de santé et s'il n'est pas pris, il pourra continuer sur la L2. C'est vraiment l'objectif de cette réforme et c'est là qu'on verra les véritables coûts de la réforme. La réforme devrait réussir à fluidifier mais cela mettra un certain nombre d'années à se faire.

Mme BARON : Au niveau national, qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ?

LE PRESIDENT : C'est un petit peu flou aujourd'hui, selon le cabinet de notre ministre, les choses sont réglées un peu près partout. Selon l'expression des présidents, c'est loin d'être réglé. En tout état de cause, les moyens qui sont alloués pour accompagner cette réforme, sont inscrits dans le dialogue stratégique et de gestion. Ces moyens ne sont pas notifiés aux établissements aussi parce que les établissements n'ont pas encore eu ce dialogue. Il y a la responsabilité des recteurs de ce dialogue, une vision consolidée nationale qui n'a pas encore eu lieu. La difficulté c'est qu'on doit inscrire aujourd'hui, 17 janvier 2020, les capacités d'accueil. Il y a un calendrier qui ne colle pas tout à fait mais c'est un dissensus confirmé par le cabinet. C'est le ressenti du ministère d'un côté et celui des établissements de l'autre, c'est loin d'être terminé. Une réforme de cette ampleur, aussi systémique pour les établissements, devrait nécessiter une adaptation sur deux ou trois ans. On a entendu qu'il y aurait des moyens 2021, et on pourrait avoir une progression pour que *in fine*, à trois ans, les choses soient mises en place. Ce serait affirmé une responsabilité forte de la tutelle.

Mme DAVID : Je pense qu'effectivement, les aménagements, il va falloir les penser sur plusieurs années et notamment parce qu'on va avoir un recrutement d'étudiants en 1^{ère} année et il va falloir anticiper sur ce qu'on en fait en 2^{ème} année. Les personnes qui vont rester dans des parcours histoire, STAPS... n'auront pas eu les mêmes enseignements que les autres donc cela va sans doute susciter des aménagements et donc des moyens

supplémentaires. Il faudra aussi qu'on fasse le bilan au bout de la 1^{ère} année et de la 2^{ème} année. Est-ce que la réforme vise à modifier le recrutement des personnels de santé ? Est-ce que c'est effectivement cela que cela va produire à terme ?

LE PRESIDENT : Oui, je suis d'accord avec vous, peut-être qu'il faudra un petit peu plus de temps pour évaluer cette pertinence. Il y a un aspect que je souligne depuis le début, c'est la complexité à expliquer ces choses, c'est qu'il n'y ait pas d'autocensure aggravée par le manque de lisibilité de l'accès. Ce qui n'ont pas les codes pour comprendre aujourd'hui par ce que c'est organisé de telle manière, il ne faut pas qu'ils se retrouvent devant quelque chose d'encore plus illisible, c'est un enjeu sur la durée. Il faut plusieurs années pour mettre en place cette réforme, évaluer la pertinence de ce qui est mis en place, puis corriger très certainement.

M. AVERTY : Cette réforme va se faire dans un contexte de réforme du baccalauréat qui va voir les profils des étudiants changer quand ils vont arriver.

LE PRESIDENT : Pour préciser, par exemple, les ECTS santé en histoire, ils viennent en plus ou est-ce qu'ils viennent à la place ?

M. AVERTY : Au début, pour essayer d'arriver à un consensus le plus large, j'avais proposé qu'on les mette en plus sur cette 1^{ère} année. Sauf qu'on s'est vite aperçu que cela allait poser une problématique de coût mais aussi d'organisation, puis de capacités pour les étudiants de suivre l'ensemble. On a demandé aux composantes qui participent de regarder ce qu'elles pouvaient enlever dans leur année de L1 pour mettre cette option santé. Il n'y a pas que du disciplinaire, que de l'enseignement obligatoire. On est parti sur une spécialisation progressive donc on a des enseignements que l'on peut enlever. La consigne donnée est d'en enlever le plus possible pour arriver à minima à 60 ECTS. On va régler les problématiques si on est pas exactement à 60 ECTS. L'objectif étant vraiment d'éviter que les collègues aient à revoir complètement leur année pour pouvoir se lancer dans cette réforme sachant qu'on va avoir une accréditation qui va se terminer dans deux ans. On évite des changements trop importants.

Mme TRICHET : Je voulais apporter une note positive sur cette réforme en s'appuyant sur notre recul par rapport aux intégrations d'étudiants avec des profils très différents, les étudiants issus de la passerelle. On intègre actuellement très peu dans les études de santé 1%. Avec le temps, on a pu observer une amélioration de leur intégration, on s'est adapté et on les accompagne mieux. Ce sont des profils qui maintenant s'intègrent très bien. En plus, on a bien conscience qu'en santé, il va falloir revoir tous les programmes et le but est de vraiment avoir des conditions qui vont permettre une intégration de profils très variés. C'est donc l'occasion de varier ces profils.

Mme JOLLIET : Je rebondis sur ce que vient de dire Valérie TRICHET, les passerelles sont sélectionnées sur la base d'entretiens. Ces entretiens nous ont permis, au fil du temps, d'acquérir une certaine expérience. Ce qui permet effectivement à notre sélection d'étudiants, (certes très petite mais sur une base de 200 étudiants au départ) d'avoir des critères d'entretien pas si mal adaptés que cela, compte tenu du taux de réussite au bout de nos passerelles qui, non seulement arrivent très bien à devenir médecin, mais qui sont toujours des médecins extrêmement engagés, parfois engagés dans des voies assez spécifiques en lien avec leur spécialité de départ mais pas toujours. C'est une réussite absolue.

Le second point sur lequel je voulais intervenir c'est sur les 18 ECTS. Dominique AVERTY a déjà expliqué notre choix. Effectivement, c'est de ne pas créer trop d'inégalités au départ entre les étudiants. Nous avons eu à cœur dans la refonte de l'enseignement de PACES de considérablement diminuer le nombre d'heures de cours et de mettre vraiment l'essentiel, ce qu'on a appelé le « cœur santé » dans la mineure santé. C'est un point important, dans le programme, le nombre d'heures de cours est très équilibré entre la mineure disciplinaire, la mineure santé et ce qui reste en santé. Je pense que ce point assorti de l'enseignement de cette mineure santé dans les

différentes licences fait qu'on essaye vraiment de lisser les chances des étudiants de réussir, côté médecine. Je me doute bien que peut-être, dans certaines disciplines, les 18ECTS de mineure disciplinaire ne suffiront pas à voir tout le champ qui a été proposé en L1 dans les différentes licences. Pour autant, je me dit que nos étudiants de santé habituels ont des profils qui montrent de façon générale assez agile des résultats relativement brillants au Lycée donc il n'y a pas de raison qu'ils n'arrivent pas à s'adapter. Je pense qu'on a avec ses choix, permis d'égaliser au mieux les chances des différents étudiants.

M. LUPI : Je voulais, une fois de plus, apporter un témoignage du terrain. Je suis responsable d'une filière où je récupère d'une filière sélective en L1 L2 des étudiants qui ont été collés au concours PACES et qui réussissent très bien. Après ces deux années, j'ai plusieurs exemples d'étudiants qui rejoignent IMT Atlantique. Je suis intimement convaincu qu'on a besoin d'ouvrir les esprits et de favoriser ce brassage culturel entre l'ingénierie du futur et la santé du futur. C'est quelque chose que l'on va construire sur le long terme. J'ai les deux dernières semaines participé aux groupes de travail au sein de mon département, pour mettre en place les contenus pédagogiques, à la fois sur le LAS mineur option physique et SPI. L'objectif est que pour un étudiant qui ne va pas en santé, il faut étudier toutes les chances en entrant en L2 de réussir sa L2 en deux ans pour avoir un très bon dossier pour la suite. Cet objectif se chiffre avec un volume horaire qui correspond rien que pour mon département à un PRAG ou deux enseignants chercheurs et en mathématique, un enseignant-chercheur. C'est un chiffre qui est conséquent. Depuis quinze jours, on a un groupe de travail sur les responsables de parcours, qui travaillent à savoir, comment conseiller les étudiants qui viendront le 1^{er} février pour les portes ouvertes, comment on va les conseiller sur leur jeu d'options pour pouvoir réussir leur licence en 1^{ère} et 2^{ème} année sans échec. Ce travail s'accompagne d'une charge supplémentaire pour les collègues. J'ai passé deux jours et demie à temps plein depuis la rentrée à regarder ces programmes, ces contenus et il faudra des personnes qui gèreront ces parcours et qui feront un accompagnement pour que la réussite soit derrière et que ce soit vraiment quelque chose de positif. Il souligne ce qui était dit, il faut vraiment qu'on est les moyens de travailler.

M. POUPLIN : Interasso Nantes est conscient du problème à laquelle l'université doit faire face. Nous saluons le travail qui a été effectué pour essayer d'obtenir les moyens nécessaires à l'accueil des étudiants. Nous comprenons les motivations derrière cette diminution des capacités d'accueil. Cependant, nous ne pouvons pas soutenir la démarche car cela est contraire à nos valeurs. Nous ne pouvons en effet cautionner une diminution des capacités d'accueil alors qu'il y a une telle demande de la part des lycéens pour ces études de santé.

LE PRESIDENT : Merci pour cette explication de vote. Nous avons obtenu des moyens, on ne peut pas dire qu'on a pas eu de moyens. On ne connaît pas encore les règles du jeu, ce que l'on comprend, c'est qu'il puisse avoir d'autres moyens par la suite. On doit acter les choses aujourd'hui. Les capacités d'accueil sont celles-ci, c'est le conseil d'administration qui le décide. On ne baisse pas la garde, on continue à travailler pour avoir des moyens. On doit acter les choses, on est encore dans une phase de négociation. La position du conseil d'administration aujourd'hui c'est confirmer pour renforcer cette capacité de négocier.

Mme JOLLIET : Il faut voir également qu'en médecine, on ne peut pas garder un trop gros nombre d'étudiants à terme puisque les capacités d'accueil en médecine sont celle de stages. Cette réforme va faire qu'il y aura un décalage du numerus clausus pour la rentrée en 2^{ème} année, maintenant ce numerus clausus va être calculer sur le nombre de places de stages qui sont le nombre de places d'externes. Il ne faut pas perdre de vue le nombre de places d'externes. Nous avons répondu puisqu'on le demandait au niveau de la conférence des doyens, pour dire qu'on l'augmentait. J'ai donc proposé cette année au ministère une augmentation de 3% des places d'accueil dans toutes les filières (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). Bien sûr, on ne va pas prendre tous les gens qui ont un peu envie de faire médecine, il y a toujours une sélection.

M. AVERTY : Je veux juste préciser une chose, la capacité d'accueil en baisse, c'est le nombre de candidat qu'on pourra prendre en compte en 1^{ère} année dans les PAS et dans les LAS. Cela n'a pas d'incidence sur le nombre de

personnes qui seront pris dans les études de santé. Les chances des candidats qui seront dans PAS et dans LAS sera plus élevé plus qu'il y a moins de candidats à l'entrée et autant de candidats en sortie. Ce n'est pas ce qu'on voulait faire mais on ne va pas diminuer le nombre d'étudiants qui feront des études de santé parce qu'on en a pris moins à l'entrée.

Mme OBLE : La philosophie de la réforme est intéressante. On peut effectivement rapprocher cela de la réforme du lycée. Le problème c'est la mise en œuvre, elle est effectivement très rapide et puis elle pose problème comme la réforme du lycée. Il y a des problèmes d'organisation alors cela pose question sur les personnels mais derrière cela reste toujours sa problématique, il y a les élèves et les étudiants, il y a l'anxiété et le stress que cela génère, il y a le problème de l'orientation et du choix professionnel qui est à mon avis toujours central et *quid* des personnes quand elle veulent être médecins mais qu'elles n'y arriveront pas ? Si on veut être médecin, on ne veut pas être mathématicien ou psychologue, ce sont des choix professionnels différents. Reste encore la question du besoin socio-économique, est-ce que cela répondra à la problématique du manque de médecin dans les années à venir ?

M. POUPLIN : J'entends bien ce que dit Mme le doyen, j'ai bien compris que à terme cela n'allait pas mener à une diminution du nombre d'étudiants en médecine en 2^{ème}, 3^{ème} année, etc. Ce qui pose problème, c'est la diminution des capacités d'accueil des premières années et donc du nombre d'étudiants qui peuvent tenter leur chance.

LE PRESIDENT : Ce qui est proposer c'est de confirmer le vote avec les capacités d'accueil du mois de décembre. La bataille n'est pas finie. On va continuer à négocier. Les règles du jeu ont été rappelées par le ministère. Ces règles ont évoluées au fil du temps. Si on avait connu initialement ces règles, peut-être que les universités auraient eu des stratégies peut être différentes, il ne faut rien lâcher pour continuer. C'est plutôt un acte politique, nous on ne change rien et on ne va pas accepter des étudiants dans de mauvaises conditions. Est-ce que vous confirmez oui ou non le vote du 20 décembre 2019 avec les capacités d'accueil pour l'accès aux études de santé ? Il s'agit d'une bonne réforme dans le fond, la méthode est mauvaise sur la forme.

Le conseil d'administration confirme avec 23 voix pour et 8 voix contre, les capacités d'accueil des licences PASS approuvées par le conseil d'administration du 20 décembre 2019.

LE PRESIDENT remercie les membres du conseil d'administration et clôt la séance à 08h35.

Pour le Président et par délégation
La Première vice-Présidente

Carine BERNAULT

